Arrêté du 31 mai 2000 portant nomination au comité d'hygiène et de sécurité ministériel

NOR: ATEG0090358A

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 3 juin 1985 portant création d'un comité technique paritaire ministériel au. ministère de l'environnement ;

Vu l'arrêté. du 19 septembre 1995 modifié portant création d'un comité d'hygiène et de sécurité ministériel ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 1995 modifié portant composition du comité d'hygiène et de sécurité ministériel ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1999 fixant la répartition des sièges des . représentants du personnel au comité d'hygiène et de sécurité ministériel ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 1999 portant nomination des membres du comité d'hygiène et de sécurité ministériel ; Sur proposition du SNE-CFDT,

Arrête:

Article 1er

Sont nommés pour représenter l'administration :

Titulaires

M. Wahl (Thierry), directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales, président, en remplacement de M. Laurent (Jean-Luc).

Mme Koe (Jôcelyne), directrice des ressources humaines de l'Office national de la chasse, en remplacement de M. Tendron (Gérard).

Article 2

Sont nommés pour représenter le personnel, au titre du SNE-CFDT:

Titulaire

M. Gabarrou (Patrick), conseil supérieur de la pêche, en remplacement de M. Romieux (Christian).

Suppléant

M. Lickel (Pierre), Agence de l'eau Seine-Normandie, en remplacement de M. Adouane (Mohand).

Article 3

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Fait à Paris, le 31 mai 2000.

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales, T. WAHL